

TSA

Société Anonyme au capital de 330 000 000 €
Siège social : 31 place des Corolles – Esplanade Nord, 92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre 542 089 750

Rapport des commissaires aux comptes sur la rémunération des Titres Participatifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

ERNST & YOUNG et Autres

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur la rémunération des Titres Participatifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

TSA
Exercice clos le
31 décembre 2016

Aux porteurs de titres participatifs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société TSA et en exécution de la mission prévue à l'article L. 228-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs au titre de l'exercice 2016.

Nous avons établi le 25 avril 2017 nos rapports sur les comptes annuels et les comptes consolidés de TSA pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les éléments de calcul de la rémunération des titres participatifs ont été déterminés par les dirigeants. Il nous appartient de nous prononcer au regard de leur conformité avec le contrat d'émission et de leur concordance avec les comptes consolidés de TSA.

Selon le contrat d'émission et les modifications apportées par l'Assemblée Générale Ordinaire des porteurs de titres participatifs réunis extraordinairement le 26 mars 1985 (ci-après le « Contrat d'émission »), la rémunération des titres participatifs est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie fixe est égale à 80 % du taux moyen de rendement des emprunts garantis par l'Etat (« TMO »), sur la base des taux constatés au cours de la période du 1^{er} avril au 31 mars précédant chaque échéance de rémunération. La partie variable est égale à 20 % du TMO, affectée d'un coefficient prenant en compte l'évolution du résultat net consolidé du groupe retraité conformément aux stipulations du contrat d'émission.

Enfin, selon les termes du Contrat d'émission, le taux de rémunération des titres participatifs doit être compris entre 80 % et 130 % du TMO.

Les éléments de calcul qui nous ont été communiqués se présentent comme suit :

- TMO moyen pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 : 0,80 %
- Fonds propres 2016 (déterminés selon la méthodologie présentée en page 6/7) : 5 541 millions d'euros
- Bénéfice net consolidé corrigé 2016 : 226 millions d'euros
- Nombre de titres en circulation : 43 634
- Partie fixe de la rémunération des titres participatifs : 0,97 euros
- Partie variable de la rémunération unitaire des titres participatifs (plafonnée à hauteur de 130 % du TMO) : 0,61 euros
- Versement de la société à l'échéance du 1^{er} août 2017 : 58 470 euros
- Rémunération unitaire nette des titres participatifs : 1,34 euros

TSA
Exercice clos le
31 décembre 2016

Compte tenu du caractère positif du résultat net consolidé et suivant les dispositions du Contrat d'émission, la rémunération que vous recevrez lors de l'échéance du coupon le 1^{er} août 2017 sera plafonnée à 130 % du TMO calculé par l'INSEE pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la conformité avec le Contrat d'émission et la concordance avec les comptes consolidés ayant fait l'objet d'un audit des éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité avec le Contrat d'émission et la concordance avec les comptes consolidés des éléments de calcul servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Fait à Paris-La Défense et Courbevoie, le 25 avril 2017

Les commissaires aux comptes

**ERNST & YOUNG et
Autres**

Philippe DIU

MAZARS

Jean-Marc DESLANDES

**REMUNERATION
TITRES PARTICIPATIFS**
Nombre de titres en circulation : 43 634
Valeur nominale : 152.45 €
Période de référence : 1er avril 2016 / 31 mars 2017
ECHEANCE DU 01.08.2017

1° - PRINCIPE DE CALCUL DE LA REMUNERATION

2° - TMO APPLICABLE

3° - CALCUL DE LA REMUNERATION UNITAIRE DES TP

3.1	Partie fixe
3.2	Partie variable
3.3	Rémunération globale brute
3.4	Rémunération nette

4° - VERSEMENT DE LA SOCIETE A L'ECHEANCE

ANNEXES

Annexe I : rémunération titres participatifs échéance 01.08.2017

1. Calcul du TMO applicable
2. Fonds propres

Annexe II : détermination du bénéfice net consolidé

**REMUNERATION
TITRES PARTICIPATIFS**
Nombre de titres en circulation : 43 634
Valeur nominale : 152.45 €
Période de référence : 1er avril 2016 / 31 mars 2017
ECHEANCE DU 01.08.2017

1° - PRINCIPE DE CALCUL DE LA REMUNERATION

La rémunération comprend :

a – une partie fixe :

Elle correspond à une rémunération fixe, qui s'applique à 80% du nominal, égale à la moyenne des TMO * sur la période de référence.

b – une partie variable :

Elle s'applique à 20% du nominal et est calculée en appliquant au bénéfice net consolidé (part du groupe) le rapport suivant :

$$\frac{N}{D+N} \quad X \quad \frac{1}{1-i}$$

N = montant nominal des titres participatifs en circulation ;

D = fonds propres (part du Groupe) (cf. annexe I) ;

i = taux de l'IS : 33 1/3 % + complément de 3,3% soit 34,43 %

Le résultat net et les fonds propres correspondent à ceux arrêtés par les commissaires aux comptes du dernier exercice social.

2° - TMO APPLICABLE

Modifiée par l'assemblée générale des porteurs de TP réunie extraordinairement le 26.03.1985, la période de calcul va du 1er Avril de l'exercice précédent au 31 Mars de l'exercice en cours.

Pour la période du 01.04.2016 au 31.03.2017, la moyenne des TMO mensuels s'établit à :

0,80% (cf. annexe I)

* Taux Moyen Obligatoire

**REMUNERATION
TITRES PARTICIPATIFS**
Nombre de titres en circulation : 43 634
Valeur nominale : 152,45 €
Période de référence : 1er avril 2016 / 31 mars 2017
ECHEANCE DU 01.08.2017

3°- CALCUL DE LA REMUNERATION UNITAIRE DES TP

3.1 Partie fixe

$$152,45 \quad \times \quad 80\% \quad \times \quad 0,80\% \quad = \quad 0,97$$

3.2 Partie variable

3.2.1 Calcul du prorata

3.2.1.1 Numérateur : montant des TP en circulation

$$43634 \quad \times \quad 152,45 \quad = \quad 6\,651\,960$$

3.2.1.2 Fonds propres (cf. annexe I) :

5 541 009 477

3.2.1.3 Dénominateur

Fonds propres + montant des TP :

$$5\,541\,009\,477 \quad + \quad 6\,651\,960 \quad = \quad 5\,547\,661\,437$$

3.2.1.4 Prorata

$$\frac{6\,651\,960}{5\,547\,661\,437} \quad = \quad 0,119906\%$$

$$\text{Coefficient} = 1 / (1 - \text{tx IS}) \quad = \quad 1 / (1 - 34,43\%) \quad 1,525088$$

$$\text{Prorata} = 0,119906\% \quad \times \quad 1,525088 \quad = \quad 0,182867\%$$

3.2.2 Calcul de la partie variable

3.2.2.1 Bénéfice net consolidé (cf. annexe II) 226 187 505

3.2.2.2 Part du bénéfice net consolidé affecté au TP :

$$226\,187\,505 \quad \times \quad 0,182867\% \quad = \quad 413\,622$$

3.2.2.3 Rémunération totale limitée à 130% du TMO

La rémunération totale globale ne peut être supérieure à 130% du TMO soit

$$130\% \times 0,80\% \times 152,45 \times 43634 \quad = \quad 68\,964$$

Or, la rémunération partie fixe est de :

$$80\% \times 0,80\% \times 152,45 \times 43634 \quad = \quad 42\,440$$

D'où une rémunération de la partie variable maximum :

$$\text{rémunération totale globale} - \text{rémunération fixe globale} = 26\,525$$

Néanmoins, la part du bénéfice net consolidé affecté au TP dépassant le plafond, la rémunération de la partie variable est égale au plafond.

$$\text{soit par titre :} \quad \frac{26525}{43634} \quad = \quad 0,61$$

**REMUNERATION
TITRES PARTICIPATIFS**
Nombre de titres en circulation : 43 634
Valeur nominale : 152.45 €
Période de référence : 1er avril 2016 / 31 mars 2017
ECHEANCE DU 01.08.2017

3.3	Rémunération globale brute					
		0,973	+	0,608	=	1,581 (1)
3.4	Rémunération nette					
	Retenue à la source (15% de la rémunération globale brute)				=	0,237 (2)
	COUPON NET					1,34

4°- VERSEMENT DE LA SOCIETE A L'ECHEANCE

Le nombre de titre en circulation était de : 43 634

Le montant versé par TSA pour l'échéance du 1^{er} août 2017 sera de :

1,34	x	43 634	=	58 469,56 €
------	---	--------	---	-------------

(1) Chiffre arrondi au centime supérieur le cas échéant (contrat d'émission)

(2) Usage bancaire : les milliers de la retenue à la source sont purement et simplement négligés.

**REMUNERATION
TITRES PARTICIPATIFS**
Nombre de titres en circulation : 43 634
Valeur nominale : 152.45 €
Période de référence : 1er avril 2016 / 31 mars 2017
ECHEANCE DU 01.08.2017

ANNEXE I

REMUNERATION TITRES PARTICIPATIFS ECHEANCE DU 1.08.2017
--

1° - MOYENNE TMO

2016	avril	0,70	
	mai	0,75	
	juin	0,65	
	juillet	0,43	
	août	0,41	
	septembre	0,45	
	octobre	0,56	
	novembre	0,90	
	décembre	1,00	
	2017	janvier	1,11
		février	1,31
		mars	1,30
	total	9,57	
	moyenne sur 12 mois en %	0,79750	

**REMUNERATION
TITRES PARTICIPATIFS**
Nombre de titres en circulation : 43 634
Valeur nominale : 152.45 €
Période de référence : 1er avril 2016 / 31 mars 2017
ECHEANCE DU 01.08.2017

2° - FONDS PROPRES

Les fonds propres (part du groupe) sont majorés, depuis le 1^{er} janvier 1983, exclusivement :

- des augmentations de capital
- des bénéfices mis en réserve ou en report à nouveau

Situation initiale au 01.01.1983			413 169 766
Augmentations de capital :			
1983			83 846 959
1985			245 442 537
1986	10/01/1986	121 042 843	
	19/12/1986	103 666 285	224 709 127
1988	22/12/1988		152 449 703
1990	07/03/1990		304 897 943
1997	10/12/1997		1 676 939 190
Bénéfices non distribués (1):			
1985			19 266 049
1986			134 460 033
1987			137 813 912
1988			155 040 651
1989 (2)			75 767 162
1999			264 335 315
2000			828 307 191
2001 (3)			-250 000 000
2002 (4)			793 191 198
2003			143 316 258
2004 (5)			-938 746 397
2005 (6)			76 388 165
2006 (7)			84 627 041
2007 (8)			307 889 340
2008 (9)			50 083 418
2009 (10)			-52 000 000
2010 (11)			-25 000 000
2011 (12)			105 413 696
2012 (13)			106 022 619
2013 (14)			108 553 609
2014 (15)			129 377 404
2015 (16)			185 447 588
2016 (17)			159 047 588
			5 541 009 477

(1) il n'est pas tenu compte des pertes

(2) de 1990 à 1998 le résultat net est une perte

(3) en 2001, le résultat net est une perte mais un dividende de €250 000 000 a été distribué

(4) en 2002, le résultat net est un bénéfice de €893 191 198 et un dividende de €100 000 000 a été distribué

(5) en 2004, le résultat net est un bénéfice de €81 253 603 et un dividende de €1 020 000 000 a été distribué

(6) en 2005, le résultat net est un bénéfice de €136 388 165 et un dividende de €60 000 000 a été distribué

(7) en 2006, le résultat net est un bénéfice de €127 627 041 et un dividende de €43 000 000 a été distribué

(8) en 2007, le résultat net est un bénéfice de €382 889 340 et un dividende de €75 000 000 a été distribué

(9) en 2008, le résultat net est un bénéfice de €100 083 418 et un dividende de €50 000 000 a été distribué

(10) en 2009, le résultat net est une perte de €50 700 247 et un dividende de €52 000 000 a été distribué

(11) en 2010, le résultat net est une perte de €33 279 378 et un dividende de €25 000 000 a été distribué

(12) en 2011, le résultat net est un bénéfice de €139 513 696 et un dividende de €34 100 000 a été distribué

(13) en 2012, le résultat net est un bénéfice de €142 322 619 et un dividende de €36 300 000 a été distribué

(14) en 2013, le résultat net est un bénéfice de €155 853 609 et un dividende de €47 300 000 a été distribué

(15) en 2014, le résultat net est un bénéfice de €192 077 404 et un dividende de €62 700 000 a été distribué

(16) en 2015, le résultat net est un bénéfice de €205 905 016 et un dividende de €40 700 000 a été distribué

(17) en 2016, le résultat net est un bénéfice de €226 147 588 et un dividende de €67 100 000 a été distribué

**REMUNERATION
TITRES PARTICIPATIFS**
Nombre de titres en circulation : 43 634
Valeur nominale : 152.45 €
Période de référence : 1er avril 2016 / 31 mars 2017
ECHEANCE DU 01.08.2017

ANNEXE II

**Détermination du
BENEFICE NET CONSOLIDE**

<u>1°) Bénéfice net consolidé déclaré non distribué</u>	226 147 588
<u>2°) Incidence de la charge du revenu complémentaire variable versé au TP</u>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; margin-bottom: 5px;">0,83 x 70389</div>
+ partie variable de la rémunération versée en 2016 :	58 423
+ partie variable de la provision constituée au 31/12/2016	9 145
- partie variable de la provision constituée au 31/12/2015	-27 651
	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; margin-bottom: 5px;">0,50 x 43634 x 153/365</div>
	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; margin-bottom: 5px;">0,88 x 74960 x 153/365</div>
<u>3°) Incidence estimée de la dotation à la réserve de participation</u>	0
<u>4°) BENEFICE NET CONSOLIDE corrigé</u>	226 187 505